

## Éditorial

Laurent Fontaine et Bertrand Masquelier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clo/2311>

DOI : 10.4000/clo.2311

ISSN : 2266-1816

### Éditeur

INALCO

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2015

ISBN : 9782858312276

ISSN : 0396-891X

### Référence électronique

Laurent Fontaine et Bertrand Masquelier, « Éditorial », *Cahiers de littérature orale* [En ligne], 77-78 | 2015, mis en ligne le 10 mai 2016, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clo/2311> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clo.2311>

---



*Cahiers de littérature orale* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

## Éditorial

Laurent FONTAINE

Lacito, Paris 3, Sorbonne Paris Cité

Bertrand MASQUELIER

Lacito, Sorbonne Paris Cité

Ce numéro thématique invite à une réflexion documentée sur le rapport entre les situations d'usage de la parole et leurs contextes sociaux (entendus dans un sens large). Il propose sept études fondées sur des enquêtes tout à la fois ethnographiques et historiques. Si les auteurs sont associés formellement à des disciplines différentes (anthropologie sociale et linguistique, littérature comparée, sociologie), leurs perspectives spécifiques n'en contribuent pas moins à mettre en évidence la dimension pragmatique de l'oralité des formes de discours qui sont retenues comme objet de leurs enquêtes.

Les recherches ethnographiques sur les liens entre manières de parler, registres ou styles de parole, et leurs occasions, sont désormais abondantes. Pour l'essentiel, elles relèvent soit de la sociolinguistique, soit de l'anthropologie linguistique, parfois de l'anthropologie du politique. Ces travaux sont attentifs, la plupart du temps, aux circonstances institutionnelles de production des pratiques langagières, à leurs temporalités, à leur inscription dans des espaces sociaux spécifiques, et aux lieux de leurs réalisations. Ainsi, une section complète de l'ouvrage consacré à l'anthropologie de l'interlocution (Masquelier, Siran, 2000) était dédiée à la « parole dans les relations en public, l'action politique, les conflits et les disputes »<sup>1</sup>. Toutefois, la question de savoir en quoi ces formes langagières étudiées peuvent être dites

---

1. Bertrand MASQUELIER, 2000, p. 45.

publiques ou peuvent relever de champs sociaux dont on pourrait dire qu'ils constituent une sphère publique de débats, est rarement abordée en anthropologie (sociale et linguistique) – ce qui diffère des disciplines liées aux sciences politiques (Cottureau, Ladrière, 1992). Par ailleurs, les anthropologues, dans leurs travaux, sont réticents lorsqu'il s'agit d'introduire la dichotomie « public/privé » dont les présuppositions théoriques sont taillées pour l'analyse des faits sociaux propres à l'Occident. La charge idéologique (et occidentale) de cette dichotomie invite d'emblée à une attitude prudente. Les contributions de ce numéro sont donc exploratoires ; elles visent à ouvrir le débat, en même temps qu'elles cherchent à établir quelques passerelles vers les disciplines de la littérature et les autres sciences sociales.

### Paroles publiques

Les auteur(e)s des chapitres de ce numéro s'attachent à décrire des phénomènes empiriques, réels, qui se donnent à voir et entendre, situés dans le temps et l'espace. Pour appréhender les pratiques sociales au cours desquelles des paroles et des règles normatives d'usages langagiers se manifestent, les anthropologues linguistes ont eu recours à des notions comme celles de situation de parole (*speech situation*) ou d'événement (*speech event*). D'autres terminologies ont été proposées ; elles ne sont pas incompatibles avec ces catégories d'analyse dans la mesure où elles soulignent le caractère contextuel (situé dans le temps et l'espace) et normatif (institutionnel et « culturel ») des phénomènes langagiers étudiés. L'une de ces expressions, explicitement empruntée à la seconde philosophie de Ludwig Wittgenstein, est celle de « jeu de langage ». Adoptée pour son caractère générique, englobant un large éventail de formes spécifiques ou particulières de jeux langagiers qui partageraient un même air de famille, cette expression en est venue à identifier l'objet de l'enquête en anthropologie linguistique (Duranti, 1997, p. 236-243). Or, il faut le souligner, dans cet usage méthodologique, le « jeu de langage » est une forme d'activité éminemment publique. Un « jeu de langage » est régulier, répétitif, normé, reconnu comme tel par ceux qui le pratiquent et prennent en compte ses règles. Il ne fait l'objet d'aucun doute, quand il s'agit de le reconnaître, de comprendre ce qui se déroule entre ses participants et éventuellement d'y participer activement. Comme au jeu d'échecs, les joueurs n'en ont pas inventé les règles. Ces dernières s'appliquent quoiqu'il arrive, en toute circonstance (à moins de décider d'un commun accord de jouer à quelque chose qui ne serait pas ce jeu-là) ; suivies, moment après moment, dans le cours du jeu, ces règles lui préexistent, et leur validité perdure dans le temps. En ce sens, un « jeu de langage » est une pratique publique – la forme sociale, établie et récurrente, du jeu

en garantit sa publicité. Le caractère conventionnel de la pratique en suggère aussi sa dimension déontique.

Plusieurs sociologues et anthropologues, en particulier dans le monde anglophone, ont pris acte du caractère public des « jeux de langage » et ont cherché à étendre la portée de ce point de vue dans leurs analyses. Deux auteurs méritent mention : Erving Goffman et Clifford Geertz. Le premier, dans ses travaux sur les « relations en public », centre ses analyses sur les microstratégies communicationnelles et sociales d'interactants en situation de coprésence, ainsi que sur les conséquences de la « visibilité » des conduites en face à face. Mais sous ce paradigme interactionniste, l'accent est alors mis sur les grammaires de l'échange et de la communication (entendue dans un sens large). Il est montré que l'intelligibilité des actions pour les participants à une situation sociale (une rencontre, par exemple) est liée aux grammaires (un ensemble de règles) qui sous-tendent leurs interactions. Les grammaires des interactions étudiées par E. Goffman (1971, 1987) portent tout autant sur les conduites non-verbales que langagières. Quant à l'anthropologie sémiotique des pratiques sociales proposée par C. Geertz (1973, 1998), elle repose également sur l'argument – inspiré des analyses de Gilbert Ryle (1949) sur la pratique langagière et la déconstruction des théories psychologiques du sens – que toute action « symbolique » (c'est-à-dire signifiante) est un fait social. La pensée « se situe dans le même monde public où se passent d'autres actes sociaux », elle « ne consiste pas en processus mystérieux, situés dans ce que G. Ryle appelle une grotte secrète »<sup>2</sup>.

Un tout autre usage du terme « public » est associé au courant philosophique qui émane de l'intérêt de Kant pour « l'usage public de la raison » – le titre d'un ouvrage collectif, édité par Rainer Rochlitz (2002), qui porte sur la figure de Jürgen Habermas auquel est associée cette thématique dans le contexte de réflexions sur l'éthique (de la discussion) et les pratiques du politique et du droit ; réflexions qui font suite à son exploration de « l'espace public »<sup>3</sup>.

À vrai dire, les travaux contemporains de J. Habermas, sur la pragmatique universelle ou sur l'État de droit, pourraient sembler éloignés des préoccupations immédiates des anthropologues ethnographes. Pour la plupart de ces derniers, la tâche première est de décrire, en termes « émiques », des conceptions locales – elles diffèrent le plus souvent de celles du monde occidental. Toutefois, les positions métathéoriques de J. Habermas, construites autour des notions de praxis, d'activité langagière et d'interlocution, interrogent l'ensemble des sciences

---

2. Clifford GEERTZ, 1983, p. 111.

3. Jürgen HABERMAS, 1997a, 1997b.

sociales (Quéré, 1996). À ce titre, les recherches plus anciennes sur « l'espace public » gardent toute leur pertinence.

Au moyen de cette notion d'espace public, J. Habermas analyse les transformations institutionnelles de l'Europe des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : en économie, en politique (dans les rapports au pouvoir gouvernant) et les conduites sociales et langagières (« privées » et « publiques ») de la bourgeoisie émergente. Une telle notion permet de dépasser la dichotomie « public/privé » telle qu'elle nous a été léguée depuis l'antiquité grecque, et de penser dans leur ensemble les transformations des différents champs de la vie sociale durant cette période, avec l'émergence d'une nouvelle conception du citoyen et de ses compétences en matière de discussion, de critique, de débat. Mais il faut rappeler ici que l'expression « espace public » n'est qu'une traduction du terme utilisé par J. Habermas : *öffentlichkeit*. Selon Plinio Walder Prado :

Le terme provient [...] de l'adjectif *oeffentlitch*, « public », lequel dérive de *offen*, « ouvert » : ce qui, telle une fenêtre, met en communication ou en contact le dedans et le dehors, rend accessible, laisse passer<sup>4</sup>.

Certains sociologues – par exemple dans le collectif édité par Isaac Joseph (1995) – ont tenté de tenir compte de la complexité du champ sémantique que recouvre l'expression allemande. D'autres ont mis l'accent sur les usages sociaux d'espaces construits, en particulier dans les mondes urbains, ouverts au plus grand nombre, mais sans jamais se soucier des formes de conversations ou de débats qui s'y déroulent (Low, 2000). Les anthropologues ethnographes, quand ils citent J. Habermas, auront fait le choix de contourner l'ambiguïté des expressions françaises : « espace public » pour dénommer un espace de débat et « espaces publics » pour désigner les lieux ouverts à différents publics. Faisant ce choix, ils mettent par exemple l'accent sur les actions qui se mènent dans les coulisses de grandes réunions où les pratiques langagières sont formelles et ritualisées (Murphy, 1981), ou la pratique du secret dans le champ politique (Demmer, 2009). La voie suivie par Laura Graham (1993) est celle de la critique des présuppositions véhiculées dans le modèle théorique de J. Habermas, qui met en avant l'autonomie cognitive, sociale et politique de l'individu, et qui fait de lui le siège de l'exercice de la raison. En contrepoint, L. Graham montre que pour les Xavante de l'Amazonie, les stratégies discursives sont collaboratives dans un contexte culturel où le « parler ensemble » est conçu selon des modalités étrangères à celles du monde européen.

---

4. Plinio Walder PRADO, 1995, p. 112.

Les anthropologues, en particulier les africanistes français, ont au cours des trois dernières décennies contribué dans une large mesure à renouveler les recherches sur le politique (et la pratique politique). Dans ce cadre, pour des raisons explicitement méthodologiques, moins métathéoriques (au sens où l'entendrait un philosophe comme J. Habermas), ils ont été amenés à prendre en compte les pratiques des lieux. Et en matière de politique, les affaires qui naissent des disputes et des conflits (entre autres) sont portées d'une manière ou d'une autre à débat ou au regard extérieur. Les controverses se tiennent devant des auditoires plus ou moins restreints en des lieux spécifiques. Toutefois, les catégories auxquelles l'analyse a recours – en particulier les paires « privé/public », « espace public/espace privé » – sont souvent chargées d'ambiguïtés, de simplifications, de malentendus. Dans un esprit de clarification, Marc Augé (2003) retient les définitions « méthodologiques » suivantes :

Pour simplifier, nous appellerons espace public l'espace du débat public (qui peut prendre des formes diverses et éventuellement non empiriquement spatiales) et espace du public les espaces où effectivement, empiriquement, les uns et les autres se croisent, se rencontrent et, éventuellement, débattent. Nous distinguerons de même espace privé (celui des affaires privées) et espace du privé (au sens strictement spatial de la résidence privée)<sup>5</sup>.

### **Ethnographies de paroles publiques**

Les chapitres qui composent ce numéro des CLO conjuguent à différents degrés les apports de l'anthropologie sociale<sup>6</sup> des lieux du politique (et de la sphère publique) et les démarches d'enquête de l'ethnographie linguistique. Cette dernière, entendue dans un sens large, porte sur l'étude des pratiques de l'oralité, de l'écriture, la poétique et la politique des performances langagières, l'art verbal et les différents registres liés aux contextes institutionnels de la vie ordinaire. L'ethnographie linguistique s'intéresse en particulier aux rhétoriques politiques et celles qui sont liées à la conduite des affaires publiques.

Les auteur(e)s, selon les situations et les cas étudiés, ont mis l'accent sur plusieurs points en s'interrogeant sur la place que tient le politique dans l'espace public et la visibilité assignée à certaines conduites sociales – en contraste avec

---

5. Marc AUGÉ, 2003, p. 140.

6. Par extension, il faut inclure ici la sociologie.

d'autres impliquant une confidentialité ou un caractère privé. Ces ethnographies traitent aussi directement ou indirectement des procédures par lesquelles le bien commun est défini, des usages des lieux, de la place des rituels et des dramaturgies dans la construction d'ententes partagées. Certaines de ces études explorent dans le détail les dispositifs interlocutifs liés à ces espaces sociaux, comme les ressources et les compétences linguistiques qui y sont engagées ; d'autres portent une attention particulière aux genres de discours et aux codes linguistiques auxquels les participants ont recours (dans l'action) en situation, mais aussi aux structures de participation générées par ces activités sociales et langagières, comme aux procédés communicationnels (non exclusivement linguistiques) de contextualisation ou de cadrage des discours énoncés. Dans ces perspectives d'enquête, et selon les cas étudiés, il importe de dévoiler alors les idéologies linguistiques locales et de repérer les façons de parler qui ont droit de cité (ou non), ou de montrer que certaines pratiques langagières, parmi celles qui investissent les espaces publics (ou privés), sont objet de désaccords, et susceptibles d'être contestées.

Les auteur(e)s sont aussi attentifs aux contextes historiques de leurs enquêtes ethnographiques. L'ethnographie du XXI<sup>e</sup> siècle implique en effet des sociétés traversées par les enjeux de la modernité (marquées par les dynamiques du changement) et les rapports entre local et global (selon l'une des terminologies du moment). Dans ces sociétés se joue, parfois sur fond de ségrégation et de rivalités identitaires, l'émergence de formes de sociabilité élargie et de nouvelles normes de relations en public. Étant donnés ces contextes de changements, comment l'espace public est-il organisé ou réorganisé ? Quelles pratiques façonnent la sphère du public ou la création de nouveaux espaces publics ?

### *Contextes en situation, situations en contexte*

La première étude proposée est celle de Laurent Fontaine sur les Indiens yucuna de Colombie. *El mambeadero* est précisément un type de situation publique dans lequel les paroles sont soumises à l'obligation d'être comprises par toutes les personnes présentes, et à l'autorisation d'être rapportées en dehors de la situation même. Ce type de situation est perméable aux paroles provenant d'autres situations publiques comme les assemblées diurnes. L'ordre du jour et les règles de fonctionnement interne résultent en partie de paroles publiques extérieures, qu'elles soient locales, nationales ou internationales. Du fait que les *mambeaderos* sont publics, les soigneurs sont par exemple obligés d'expliquer et de faire comprendre leurs incantations et leurs pratiques rituelles en public, c'est-à-dire devant une foule de personnes présentes, ce qu'ils ne font jamais dans les contextes traditionnels. Ils risquent alors d'être critiqués et jugés non seulement par tous les auditeurs présents, mais aussi par toute personne extérieure indirectement informée de ce

qu'ils auront fait et dit dans ces réunions nocturnes. Les soigneurs sont donc généralement réticents à divulguer des informations détaillées sur leurs pratiques chamaniques, qui normalement sont secrètes ou confidentielles (réservées aux interlocuteurs).

À l'opposé du cas précédent, Katell Morand expose un cas particulier de parole privée : des chants prononcés dans l'intimité des Amhara d'Éthiopie, c'est-à-dire volontairement à l'écart de tout auditoire. Ces chants sont donc des paroles personnelles dont les seuls auditeurs sont le locuteur lui-même et, parfois, certaines entités spirituelles (esprits, divinités, ancêtres) censées être à l'écoute. Empiriquement, ces chants peuvent apparaître problématiques puisqu'ils ne constituent pas véritablement de la communication. Ces chants pour soi ont pourtant leur raison d'être et leurs avantages spécifiques. Ils offrent au chanteur la liberté de ne pas avoir à se sentir directement jugé par les autres et permettent de réaliser des performances pour soi-même, toujours utiles lorsqu'il s'agit d'apprendre ou de s'entraîner.

L'isolement choisi par le chanteur reste sensible aux paroles extérieures, puisque celui-ci s'inspire toujours des autres chants qu'il a entendus ailleurs. Certaines règles de l'art du chant inculquées par les aînés ont également été assimilées par le chanteur pour définir par lui-même les critères d'évaluation de ses propres chants. Mais le ménagement de ces situations d'isolement pour chanter ce qui appartient à la culture amhara intéresse évidemment tous les Amhara, d'où la pression extérieure permanente pour pénétrer ou ouvrir ces espaces personnels où les chants appropriés individuellement apparaissent en quelque sorte volés.

### *Modes d'action, subjectivités et agentivité*

Prononcer des paroles publiques et s'approprier des espaces pour en faire le théâtre d'événements publics constituent les enjeux principaux de toute manifestation. C'est ce que montre dans son article Zineb Majdouli. Mais cela ne va pas toujours de soi, bien au contraire, puisque le rôle des autorités est souvent de faire taire les manifestants. D'où le bras de fer permanent entre ceux qui veulent avoir le droit de sortir de l'ombre, prendre la parole et exhiber leur corps, et ceux qui veulent leur interdire ce droit et les réprimer.

Pour les manifestants, ce sont donc tous les avantages des paroles et des espaces publics qui constituent les objectifs. En étendant volontairement la portée de leurs paroles au niveau international, ils espèrent que la communauté internationale fera pression pour appuyer leurs revendications. Mais en raison des conflits d'intérêts, des oppositions en termes de valeurs, de règles et d'idées exposées sur la place publique, les manifestants s'exposent aux répressions armées et aux contre-manifestations de leur gouvernement. Les espaces publics occupés par les



manifestants ne sont pas uniquement perméables aux paroles extérieures (notamment celles des printemps arabes), ils sont surtout vulnérables à toutes les actions violentes à l'encontre des paroles manifestées.

Des réactions en chaîne, venant de tous les types d'organisations extérieures, peuvent être suscitées par les actes et paroles des manifestants. Le rôle des médias pour les exhiber est crucial, car c'est lui le principal instrument de propagation et de diffusion des informations, non uniquement de la voix du peuple, mais aussi des images des corps et surtout des scènes de violence. Les lieux publics appropriés en tant qu'espace de manifestation sont toujours des armes à double tranchant. D'une part, elles permettent de faire pression sur l'État en place pour acquérir de nouveaux droits, changer de gouvernement ou prendre le pouvoir. De l'autre, il y a toujours des risques de subir des représailles, voire de se faire massacrer. La manifestation est toujours une arme politique pour réformer l'État. Mais son poids et sa portée dans les négociations dépendent toujours d'un contexte global, souvent hors du contrôle des manifestants. Par ailleurs, la durée du mouvement est aussi très importante. Or elle dépend d'une multitude d'échanges en réseaux plus ou moins organisés fonctionnant au-delà des lieux de manifestations.

À partir du cas ethnographique d'un concours de poésie touarègue au sein d'un festival à Iférouane (nord du Niger) en 2006, Amalia Dragani étudie les conséquences de l'exclusion des femmes du concours poétique. Dans la situation festivalière étudiée, marquée par la présence symbolique de l'État, seuls les hommes ont le droit d'énoncer leurs poèmes. Les poétesses touaregs, habituées à exposer leurs poèmes dans les espaces privés des communautés, n'ont aucun droit d'y participer ou de s'exprimer. Les festivals apparemment « publics » mettent en exergue des rapports de genre dans lesquels prévalent des inégalités entre hommes et femmes en matière de droit à la parole publique. Dans ce contexte, les femmes ne sont pas autorisées à déployer leurs particularités et leurs règles culturelles locales, au risque de faire valoir leurs droits pour être soutenues au niveau international. Les actes et les paroles de ces femmes ne font que « semer le désordre » du point de vue des organisations en place. Certaines femmes courageuses prennent malgré tout le risque de se faire réprimer pour faire valoir dans ces festivals leur point de vue satirique, leurs paroles de femme et leur culture, car c'est l'une des seules possibilités qu'elles ont de les faire reconnaître au niveau national et international.

Pour sa part, Mickaële Lantin Mallet apporte une description dense des façons de « porter plainte » en Martinique, une action qui vise à faire reconnaître les droits des plaignants à résoudre leur conflit. Là encore, tout l'enjeu est de faire passer sa parole au niveau public pour bénéficier de certains droits. L'étude montre comment les plaignants cherchent à faire valoir leur plainte dans un certain espace, celui des magistrats et des représentants de l'ordre, afin de mobiliser

la justice ; c'est-à-dire d'utiliser leur droit à faire sanctionner des méfaits à leur rencontre et qui ont eu lieu dans des situations privées (non ouvertes, non déclarées, non connues des collectivités). Du domaine privé (le huis clos), la parole accède au domaine public par l'écrit.

La plainte est une condition nécessaire pour mobiliser les autorités compétentes, mais elle expose au risque d'être disqualifié ou dévalorisé socialement. À nouveau, la parole publique est à double tranchant. Porter plainte est vu comme une épreuve, des risques et des conséquences sont à assumer. Autre problème : faire reconnaître sa parole en public et les droits que cette parole réclame, requiert la maîtrise du langage formel du Droit et de certaines rhétoriques dont M. Lantin Mallet passe en revue les différents types d'argumentation récurrents susceptibles de convaincre.

### *Médiations, oralité et performance*

Avec les deux dernières études, celles d'Elara Bertho et de Bertrand Masquelier, nous nous écartons des situations de l'oralité primaire (sans recours à l'écrit) pour nous consacrer spécifiquement à l'oralité mixte (coexistante avec l'écrit) et à l'oralité médiatisée (Zumthor, 1983).

E. Bertho présente comment des chants opérant à l'origine au niveau privé, confidentiel ou personnel (chants de soldats, chants de travail, chants de résistance, chants subversifs) sont détournés et manipulés pour diffuser de la propagande politique au niveau national, que ce soit pour des festivals nationaux, des labels musicaux ou des spectacles d'État. Un travail de reconstruction de ces chants orchestré par l'État permet certains glissements métonymiques entre ancêtre, chef et nation. Et le succès de sa propagande dépend justement de sa capacité à diffuser et à faire reconnaître ces chants au-delà de quelques situations isolées, passées ou oubliées.

À Trinidad, dans les Caraïbes, les paroles chantées du calypso commentent les événements de la politique locale, comme les conduites ordinaires de la vie privée, ou cherchent à divertir leur public avec des récits facétieux. Écouter du calypso est une activité qui relève de la sphère publique locale. Les chansons, comme les performances ne manquent pas de faire débat. L'ironie est que le succès régional et transnational de ce genre (de paroles chantées) est en partie le résultat de la présence militaire nord-américaine sur l'île à partir de 1941, et ce jusque dans les années 1950 ; une présence validée par un accord passé avec la puissance coloniale britannique qui a gouverné Trinidad de 1797 à 1962. Pour se distraire, à l'occasion de leurs permissions, les soldats en vinrent à apprécier les compositions des chanteurs de calypso, invités à se produire dans les clubs de Port of Spain et dans les bases militaires. L'une de ces chansons, *Rum and Coca-Cola*, composée

par un Trinidadien et chantée initialement en 1943, fera ainsi le tour du monde ; mais principalement grâce à un trio féminin nord-américain, celui des Andrews Sisters, à partir d'une version plagiée, rapatriée et enregistrée aux États-Unis. B. Masquelier explore cette situation, les conséquences judiciaires du plagiat et le jeu des différences (textuelles et musicales) qui associent l'ensemble des versions originales chantées en situation de performance scénique, et enregistrées. Sans pour autant essentialiser les « textes » générés dans le cours de ces performances, B. Masquelier montre comment ils mettent en scène une pluralité de situations et expriment de l'indignation envers les faits rapportés. Et comment les voix qui y trouvent corps ont été reprises, transformées et modulées, dans les créations littéraires « postcoloniales » de quelques-uns des écrivains trinidadiens.

### Frontières

D'un point de vue sociologique et anthropologique, les paroles publiques et les paroles confidentielles constituent un objet particulièrement intéressant parce qu'elles supposent d'emblée des particularités contextuelles concernant leurs conditions de diffusion. Du point de vue des théories de la communication et de la pragmatique, les conditions supposées par défaut dans la plupart des interactions verbales ne sont plus adaptées. Ce fait nous oblige à prendre des approches qui tiennent compte des dimensions sociales de ces paroles, notamment des enjeux liés aux conventions ou aux règles institutionnelles qui concernent leurs conditions de diffusion.

Le fait que certaines paroles soient publiques, privées, confidentielles ou encore personnelles change radicalement non seulement leurs contenus possibles (on ne dit pas la même chose en public ou en privé), mais aussi leurs champs d'interprétation (on ne comprend pas la même chose selon ce que l'on sait des destinataires de cette parole), ou encore leurs effets (il peut y avoir plus ou moins de conséquences positives ou négatives en fonction de la dimension de l'auditoire).

Par opposition à certaines approches de la pragmatique (principe de coopération de Grice, ou de pertinence de Sperber et Wilson), nous prenons justement pour objet d'étude des paroles dont les conditions de diffusion des informations ne peuvent pas être a priori fixées, ignorées ou exclues du champ d'analyse. Ces conditions sont souvent jugées très importantes du point de vue des locuteurs, qui prennent justement en compte le type d'auditoire plus ou moins restreint auquel leurs paroles sont censées s'adresser.

Examiner des paroles publiques et des paroles confidentielles suppose que l'on prenne en compte d'autres règles que des grammaires ou des lois du discours, il s'agit des règles sociales. Ces paroles présupposent toujours certaines règles en

matière de champs de diffusion des contenus énoncés. Les champs de diffusion peuvent être restreints au locuteur lui-même, aux interlocuteurs directs, à tous les auditeurs présents dans la situation de communication, ou au contraire ouverts plus largement. Les paroles étudiées dans ce dossier peuvent être distinguées en deux catégories : les paroles publiques et les paroles privées.

D'une part, les *paroles publiques* sont au moins soumises à deux permissions : 1) la permission (voire l'obligation) d'être entendues ou comprises par toutes les personnes présentes dans la situation d'énonciation, et 2) la permission d'être diffusées au-delà de cette situation même (Fontaine, 2013, p. 92-95). En ce qui concerne les situations ou les espaces publics dans lesquels sont prononcées les paroles publiques, ils sont donc obligatoirement *ouverts*, et généralement dans les deux sens (non semi-ouverts). Les paroles publiques n'ont pas uniquement le droit d'être répétées en dehors de ces espaces, on laisse également y pénétrer d'autres paroles publiques, qui non seulement ont des effets sur les paroles prononcées en ces occasions, mais peuvent aussi changer leurs règles de fonctionnement.

De l'autre, les *paroles privées* sont, au contraire, soumises à une interdiction d'être diffusées au-delà des personnes présentes dans la situation d'énonciation. Parmi les paroles privées, certaines peuvent avoir une interdiction de diffusion restreignant encore davantage le nombre de leurs auditeurs. Il s'agit 1) des paroles confidentielles lorsque seuls les interlocuteurs ont le droit de les entendre, mais reçoivent l'interdiction de les divulguer, et 2) des paroles personnelles lorsque le locuteur ne se permet pas de les adresser à d'autres auditeurs humains, il se les dit à lui-même et peut considérer que certaines entités non humaines (divinités, esprits, ancêtres) sont à l'écoute ou partagent son intimité.

Les situations et espaces privés sont généralement semi-fermés (ou semi-ouverts ; voir Nicolaï, 2014, p. 93-94), car même si les paroles privées ne sont pas autorisées à être entendues par d'autres auditeurs que ceux qui sont présents, ces situations sont le plus souvent perméables aux paroles extérieures, publiques ou privées.

En résumé, dire qu'une parole ou une situation est publique ou privée implique nécessairement qu'elle est soumise à certaines obligations, interdictions ou permissions<sup>7</sup>. Nous en récapitulons les règles dans le tableau suivant :

---

7. On reconnaîtra ici les fameuses règles fondamentales de la logique déontique de G. H. VON WRIGHT (1951).

	Public	Privée
<b>Parole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permission d’être entendue ou comprise par toutes les personnes présentes dans la situation d’énonciation</li> <li>– Permission d’être diffusée au-delà de cette situation même</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Interdiction d’être diffusée au-delà de la situation même</li> <li><u>Parole confidentielle</u> :</li> <li>– Obligation d’être entendue réservée aux interlocuteurs directs</li> <li><u>Parole personnelle</u> :</li> <li>– Interdiction d’être entendue par un auditeur humain</li> </ul>
<b>Situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permission d’ouverture dans les deux sens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permission d’ouverture à sens unique aux paroles extérieures (semi-ouverture)</li> </ul>

## Bibliographie

AUGÉ Marc, 2003, *Pour quoi vivons-nous ?*, Paris : Fayard.

COTTEREAU Alain, LADRIERE Paul (dir.), 1992, « Pouvoir et légitimité : figures de l’espace public », *Raisons Pratiques*, n° 3, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

DEMMER Christine, 2009, « Secrets et Organisation politique kanake : pour sortir des catégories privé/public », *l’Homme*, n° 190, p. 79-104.

DURANTI Alessandro, 1997, *Linguistic Anthropology*, Cambridge: Cambridge University Press.

FONTAINE Laurent, 2013, « les Nouveaux Espaces publics chez les Yucuna d’Amazonie colombienne », *Journal de la Société des Américanistes*, n° 99-1, p. 77-104.

- GEERTZ Clifford, 1973, *The Interpretation of Cultures*, New York: Basic Books Inc. Publishers.
- GEERTZ Clifford, 1983, *Bali : interprétation d'une culture*, Paris : Gallimard.
- GEERTZ Clifford, 1998, « la Description dense : vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête*, n° 6, p. 73-105.
- GOFFMAN Erving, 1971, *Relations in Public*, New York: Basic Books Inc. Publishers.
- GOFFMAN Erving, 1987, *Façons de parler*, Paris : Éditions de Minuit.
- GRAHAM Laura, 1993, "A Public Sphere in Amazonia? The Depersonalized Collaborative Construction of Discourse in Xavante", *American Ethnologist*, vol. 20, n° 4, p. 717-741.
- HABERMAS Jürgen, 1997a [1962], *l'Espace public*, Paris : Payot.
- HABERMAS Jürgen, 1997b [1992], *Droit et Démocratie : entre faits et normes*, Paris : Gallimard.
- LOW Setha M., 2000, *On the Plaza*, Austin: University of Texas Press.
- JOSEPH Isaac (dir.), 1995, *Prendre place : espace public et culture dramatique*, actes du colloque de Cerisy, Éditions Recherches, « Plan Urbain ».
- MASQUELIER Bertrand, SIRAN Jean-Louis (dir.), 2000, *Pour une anthropologie de l'interlocution : rhétoriques du quotidien*, Paris - Montréal : l'Harmattan.
- MASQUELIER Bertrand, 2000, « Ethnographie de la parole et Interlocution », in Bertrand MASQUELIER, Jean-Louis SIRAN (dir.), *Pour une anthropologie de l'interlocution : rhétoriques du quotidien*, Paris - Montréal : l'Harmattan, p. 23-56.
- MURPHY William P., 1981, "The Rhetorical Management of Dangerous Knowledge", *American Ethnologist*, vol. 8, n° 4, p. 667-685.

NICOLAÏ Robert, 2014, « le Sociolinguistique comme contexte et le Sémiotique comme construction, ou vice-versa : “Who’s the artist?” », *Langage & Société*, n° 150, p. 85-97.

PRADO Plino Walder, 1995, « Observations sur les ruines de la publicité », in Isaac JOSEPH (dir.), *Prendre place : espace public et culture dramatique*, actes du colloque de Cerisy, Éditions Recherches, « Plan Urbain », p. 111-128.

QUERE Louis, 1996, « Vers une anthropologie alternative pour les sciences sociales ? », in Christian BOUCHINDHOMME, Rainer ROCHLITZ (dir.), *Habermas, la raison, la critique*, Paris : Éditions du Cerf, « Procope », p. 105-138.

ROCHLITZ Rainer (dir.), 2002, *Habermas, l’usage public de la raison*, Paris : PUF, « Débats philosophiques ».

RYLE Gilbert, 1949, *The Concept of Mind*, Chicago: University of Chicago Press.

VON WRIGHT Georg Henrik, 1951, “Deontic logic”, *Mind*, vol. 60, n° 237, p. 1-15.

ZUMTHOR Paul, 1983, *Introduction à la poésie orale*, Paris : Seuil.